



URBANISME

AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Dossier n°CU2CODT/SUA/2/2024

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial (ci-après le Code), il est saisi d'une demande de certificat d'urbanisme n°2.

Demandeur : **M. Antoine DROMELET.**

Le terrain concerné est situé à 5020 Suarlée, rue de l'Erable, n°14 paraissant cadastré 9^{ème} division, section A n°45G3.

Le projet consiste en la **division d'une parcelle.**

R.IV.40-2, §1er, 2° - L'annonce de projet est réalisée en vertu de l'article R.IV.40-2, §1er, 2° du Code car le projet présente une profondeur, mesurée à partir de l'alignement ou du front de bâtisse lorsque les constructions voisines ne sont pas implantées sur l'alignement, supérieure à quinze mètres et dépasse de plus de quatre mètres les bâtiments situés sur les parcelles contiguës.

Le présent avis respecte les formalités prescrites par l'article D.VIII.6 du Code.

(*) Le dossier peut être consulté sur rendez-vous uniquement :

du 03 avril 2024 au 17 avril 2024 inclus à l'adresse suivante : VILLE DE NAMUR, service Urbanisme, Hôtel de Ville, 5000 Namur, Aile A (2ème étage) :

- Du lundi au jeudi de 8h à 12h **(sur RDV*)**.

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au Collège Communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : VILLE DE NAMUR, service Urbanisme, Hôtel de Ville à 5000 Namur
- par fax au numéro 081/246.590
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@ville.namur.be
- remises à la maison des citoyens, Hôtel de Ville.

Sous peine de nullité, les envois par courrier ou fax sont datés et signés; les envois par courrier électronique sont identifiés et datés.

L'enveloppe, le fax ou le courrier électronique portera la mention : **CU2CODT/SUA/2/2024.**

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées pendant la même période **(*)** auprès du service Urbanisme.

(*) Les consultations se déroulent de la façon suivante : prise de rendez-vous obligatoire au plus tard 24 heures à l'avance au 081/246.334, 081/246.486 ou via l'adresse mail : urbanisme@ville.namur.be